

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Soirée d'information
Fonds pour les espaces éphémères
au centre-ville



Centre de services de Hull | 23 novembre 2022



Déroulement de la soirée

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Mise en contexte
3. Qu'est-ce qu'un espace éphémère?
4. Présentation d'exemples
5. Présentation du Fonds pour les espaces éphémères au centre-ville
6. Discussion sur des projets potentiels
7. Fin de la soirée



Mise en contexte

- Enjeux de dévitalisation du centre-ville
 - Départ des fonctionnaires
 - Perte de vitalité
 - Espaces vacants et sous-utilisés
 - Îlots de chaleur
- Conception d'un plan de relance du cœur du centre-ville
- Élaboration d'un programme pour l'implantation d'aménagements transitoires, incluant la création du Fonds pour les espaces éphémères

Les objectifs du Fonds pour les espaces éphémères

- Contribuer à la vitalité du centre-ville de Gatineau en y suscitant un plus grand achalandage;
- Contribuer au vivre-ensemble en favorisant l'implication citoyenne et le sentiment d'appartenance au centre-ville;
- Embellir l'espace public en y ajoutant du mobilier, de la couleur et de la végétation, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie au centre-ville;
- Valoriser l'usage et l'aménagement de l'espace public dans une démarche concertée avec la Ville de Gatineau et favoriser l'attractivité des lieux.



Qu'est-ce qu'un espace éphémère?

- C'est un aménagement extérieur, de nature modeste et temporaire
- Il se réalise sur un terrain privé ou public qui est vacant ou sous-utilisé
- Il est propice à la détente, aux échanges et aux rencontres
- C'est un espace convivial ouvert à tous et à toutes
- Il contribue à la vitalité et l'embellissement du milieu

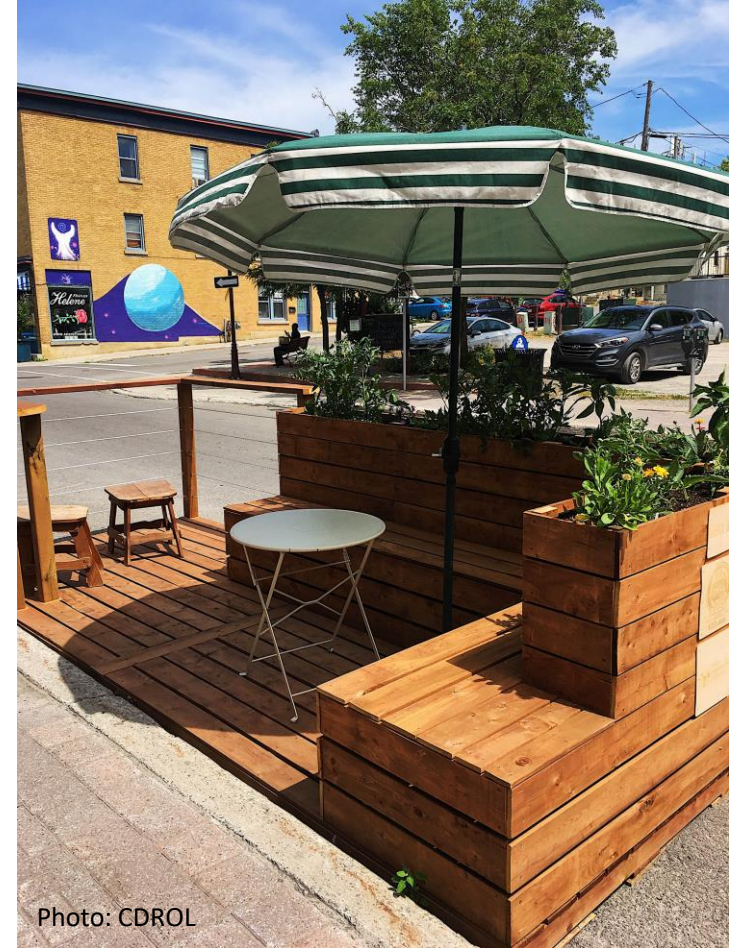


Photo: CDROL

Exemples d'espaces éphémères

Placottoir

Le « Spot » du 135 Eddy



Photo: Ville de Gatineau

Placottoir de la CDROL



Photo: CDROL

Lézarde végétale



Photo: Castor et Pollux

Exemples d'espaces éphémères

Placette

Placette du bassin Louise



Photo: Ville de Québec

Placette hivernale



Photo: Radio-Canada / Nicole Germain

Placette Saint-Sauveur



Photo: Ville de Québec

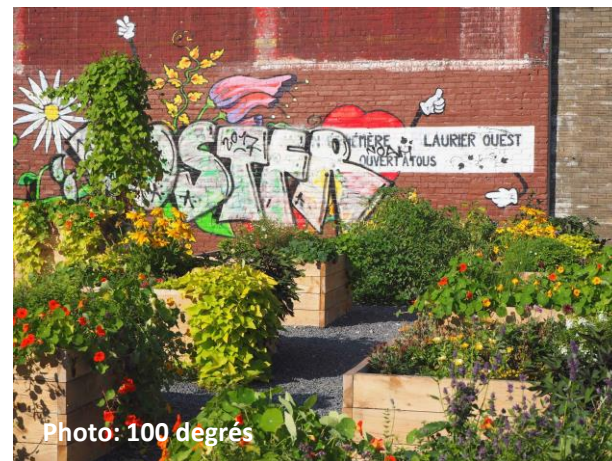
Exemples d'espaces éphémères

Verdissement

Forêt éphémère



Jardins éphémères



Présentation du Fonds pour les espaces éphémères

- Périmètre
- Critères d'admissibilité
- Dépenses admissibles
- Dépenses non-admissibles
- Budget
- Responsabilités de l'organisme
- Dépôt d'une proposition

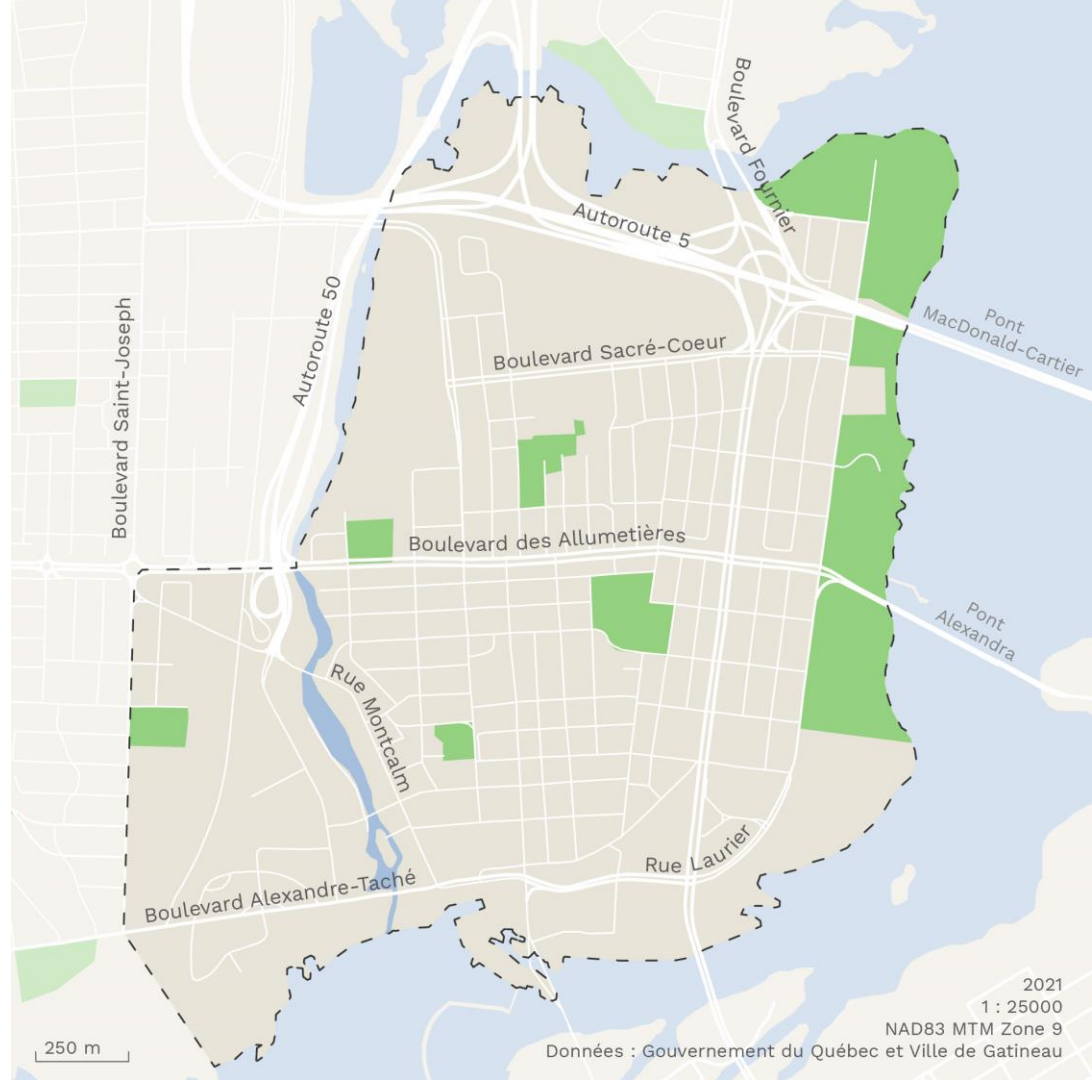
APPEL À PROJETS

Espaces éphémères du centre-ville de Gatineau

RELANCE DU CENTRE-
VILLE DE GATINEAU

WWW.GATINEAU.CA

Le périmètre



Les critères d'admissibilité des organismes demandeurs

- Posséder un des statuts juridiques suivants au moment du dépôt de la demande de soutien (numéro NEQ ou d'Industrie Canada) :
 - Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué, selon la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38), sans statut de bienfaisance;
 - Coopérative de solidarité à but non lucratif;
- Avoir son siège social à Gatineau;
- Être en règle avec la Ville au moment du dépôt de la demande.



Photo: Ville de Québec

Les critères d'admissibilité des projets



- Démontrer qu'il répond aux objectifs;
- L'espace éphémère doit être public et être accessible à tous sans distinction;
- Être réalisé à l'intérieur des limites du cœur du centre-ville;
- Avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet (lettre d'autorisation d'utilisation du terrain (si le terrain est privé), preuve d'assurances responsabilité civile).

Les dépenses admissibles

- Les honoraires des ressources externes liées à la planification et à la réalisation du projet d'aménagement ainsi qu'à son entretien;
- L'achat de matériel, de biens et de services nécessaires à la réalisation du projet, incluant et sans s'y restreindre :
 - Le frais de montage, de démontage et d'entreposage;
 - L'achat de végétaux et du matériel nécessaire à leur entretien;
 - L'achat de mobilier urbain;
 - Les coûts liés à l'entretien régulier de la place (bris, matériel de remplacement, excluant les charges liées aux salaires)
- Frais liés à des activités d'animation de l'espace éphémère (maximum 20% du budget total du projet);
- Les frais d'administration du projet (maximum de 15% du budget total du projet);

Les dépenses non-admissibles

- Les dépenses liées à des projets qui ne sont pas réalisés sur le territoire gatinois;
- Les dépenses liées à l'acquisition de biens par l'organisme qui nécessitent une capitalisation;
- Les coûts associés à l'élaboration de la demande de financement;
- Les salaires des employés de l'organisme (réguliers et contractuels);
- Les produits promotionnels à l'image de l'organisme (chandails, casquettes, etc.);
- Les frais d'entretien d'un local ou d'un site régulièrement utilisé par l'organisme.

Les dépenses non-admissibles *(suite)*

- Les frais de location d'équipement appartenant à l'organisme, de même que les dépenses d'immobilisation (exemple : ordinateur, imprimante, matériel de bureau, terrains, matériel industriel, agencements et installations techniques, matériel de transport, etc.).
- Les frais de location d'espaces privés visant l'aménagement de places éphémères;
- Les prix de présence, les chèques cadeaux, les aliments et boissons;
- Les frais d'administration des organismes financés dans le cadre d'un programme de contribution financière au fonctionnement de la Ville de Gatineau;
- Le déficit de remboursement d'emprunts ou de renflouement du fonds de roulement (déficit); La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) admissibles à un remboursement ou à un crédit de taxes sur les intrants.

Le budget

- Montant maximal de 25 000\$ par projet;
- Le montant accordé ne peut équivaloir à plus de 80% du coût total du projet;
- La contribution de l'organisme (équivalent à 20% du coût total du projet) pourra être financière, en services ou en nature;
- Aucune limite de projets par organisme admissible.

REVENUS	Description	Valeur en espèces (\$)	En services, en nature ou en espèces
Ville de Gatineau (maximum 80% du budget)			
	Ville de Gatineau		En espèces
		sous-total	0 \$
Partenaires du projet			
	Précisez		Précisez
			Précisez
			Précisez
		sous-total	0 \$
Organisme			
	Participation financière de l'organisme		Précisez
	Contribution en ressources humaines		En services
	Autres (précisez)		Précisez
		sous-total	0 \$
	Total des revenus:	0 \$	
DÉPENSES	Description	Valeur en espèces (\$)	En services ou en espèces
Aménagement			
	Honoraires professionnels		Précisez
	Matériel pour l'aménagement et mobilier		Précisez
	Frais de montage et de démontage		Précisez
	Frais d'entreposage		Précisez
	Achat de végétaux		Précisez
	Achat du matériel nécessaire à l'entretien des végétaux		Précisez
	Réparation des bris, matériel de remplacement		Précisez
	Autres dépenses (précisez)		Précisez
		sous-total	0 \$
Animation (maximum 20% du budget total)			
	Honoraires professionnels		Précisez
	Frais de location		Précisez
	Frais de promotion		Précisez
	Autres dépenses (précisez)		Précisez
		sous-total	0 \$
Frais d'administration (maximum 15% du projet)			
	Frais de gestion et d'administration		Précisez
		sous-total	0 \$
Autres dépenses			
	Précisez		Précisez
			Précisez
			Précisez
			Précisez
		sous-total	0 \$
	Total des dépenses:	0 \$	

Les responsabilités de l'organisme

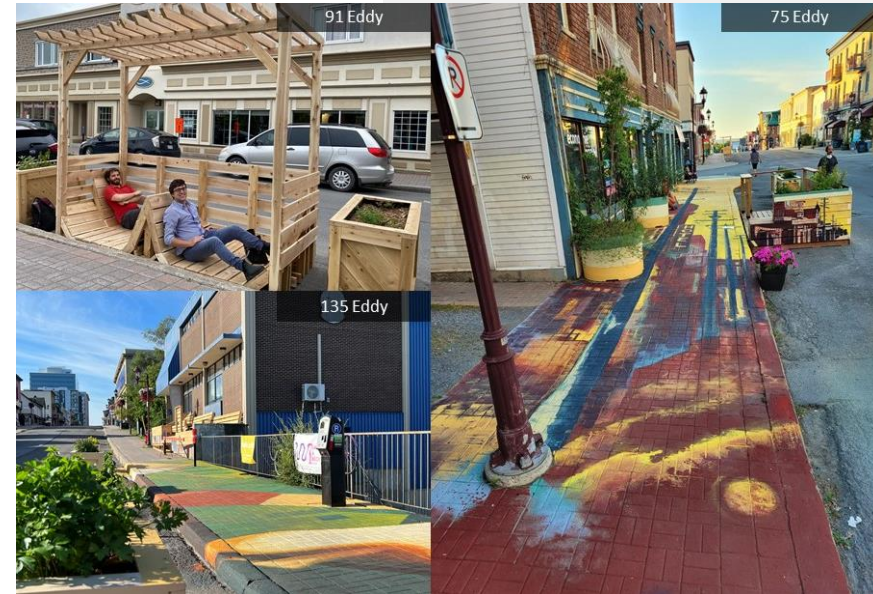
- Élaborer un plan du site où sera aménagé l'espace éphémère;
- Gérer et entretenir l'espace éphémère, incluant la gestion des matières résiduelles, l'entretien des végétaux, l'entreposage, l'électricité, l'eau, les équipements sanitaires, etc.
- Assurer la sécurité des usagers de l'espace éphémère et le respect de la réglementation municipale en tout temps;
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires pour l'occupation du domaine public ou privé;
- Contracter une assurance responsabilité civile de 3M\$ couvrant le projet et désignant la Ville comme co-assurée. Dans le cas de l'aménagement d'une place éphémère sur un terrain privé, désigner le propriétaire du terrain comme assuré additionnel;
- Faire la reddition de compte financière de l'organisme selon la directive de la Ville en vigueur et conformément aux modalités prévues dans le protocole d'entente.

Les documents pour le dépôt d'un projet

- Un formulaire de demande dûment rempli et signé;
- Les plans d'aménagement à l'échelle, incluant les informations suivantes :
 - La localisation (noms de rues et intersection la plus proche)
 - Les dimensions de l'espace éphémère;
 - Les matériaux composant l'installation;
 - La capacité d'occupation;
 - Les détails des éléments servant à délimiter l'espace éphémère;
 - Le mobilier et sa disposition sur l'espace éphémère;
 - Les infrastructures municipales (regards, puisards, puits d'accès, borne d'incendie, poteau de signalisation, lampadaire, arrêt d'autobus, etc.) sur le site proposé en périphérie de celui-ci.
- Le montage financier du projet;
- Les lettres d'appui des partenaires, et plus particulièrement des voisins de l'emplacement choisi pour l'aménagement de l'espace éphémère (résidents et/ou commerçants);
- Les autorisations écrites des gestionnaires ou des propriétaires du site pour toute la durée prévue du projet;
- Une résolution de son conseil d'administration désignant un signataire autorisé.

Les étapes pour le dépôt d'un projet

1. Discussion avec la personne-ressource pour une pré-validation de l'admissibilité du projet;
2. Préparation et dépôt de la demande (au plus tard 6 semaines avant le conseil municipal suivant);
3. Analyse par le comité d'évaluation;
4. Adoption par le conseil municipal;
5. Réalisation du projet;
6. Rédaction et remise du rapport final.



Discussion sur des projets potentiels

- Des idées de lieux?
- Des inspirations?
- Des idées de projets?
- Des idées de partenaires?

Projets d'aménagements éphémères en cours (2022-2023): ●



Soirée d'information

Fonds pour les espaces éphémères au centre-ville



Merci!

Personne-ressource

Véronique Martin

coordonnatrice de projets

819-243-2345 poste 4759

espaces.ephemeres@gatineau.ca